

SEMB
SAQ

FESP

CSN

Le Pionnier

Volume 42, no 7

Octobre 2007

DANS CE NUMÉRO :

Mot du président	2-3
Nomination d'un intérim à Québec	3
Conseil général	4
Ineptie	5
Qui l'aurait cru !!!	6
Info santé sécurité	7
Échos d'Abitibi-Témiscamingue	8
Caricature	8
Mot croisé	9
Juste pour sourire	9
Pour nous joindre	10

Réunion du comité COS

Ça bouge à Québec !

C'est le 16 octobre dernier que se déroulait la première assemblée d'information du comité COS. Plusieurs sujets à l'ordre du jour dont, entre autres, l'évaluation des tâches, le rôle des COS et des COS 16-19.5, la formation, l'équité interne, la mobilisation et l'inévitable dossier CPOS qui fait couler beaucoup d'encre depuis déjà presque deux ans.

Informations dispensées, ce fut un bel exercice de mobilisation.

Outre les membres du comité COS, trois membres de l'exécutif étaient présents, soit Katia Lelièvre, Vice-présidente mobilisation ; Joël Beau lieu, vice-président relations de travail magasins et Éric Brunet, président et responsable politique du comité COS.

D'autres réunions auront lieu d'ici le printemps 2008.

Soyons prêts pour la prochaine négociation.

Éric Brunet

Président

SEMB SAQ CSN

La réunion de près de trois heures en était une d'information. La soirée fut un succès : 25 succursales de la localité 100 (Québec) étaient représentées. Les COS et 16-19.5 COS présents se sont impliqués à fond dans la réunion. En plus des



Mot du président



Camarades,
bonjour,

La vie syndicale est présentement en effervescence au SEMB : le temps est venu de bâtir notre projet de convention collective. L'échéance de notre contrat de travail s'en vient à grands pas, soit dans 17 mois et il est l'heure de démarrer le processus afin d'être fin prêt pour la prochaine négociation.

Dans un premier temps, les membres de l'exécutif ont présenté un plan de travail aux délégués régionaux qui fut entériné lors du dernier conseil général qui s'est déroulé au début du mois d'octobre. Un autre conseil général est prévu en novembre afin de recueillir les suggestions et demandes des représentants de votre région.

En décembre prochain, l'exécutif présentera aux membres du conseil général une synthèse des travaux qui vous sera présentée dans le cadre d'une tournée provinciale d'assemblées régionales au cours du mois de février 2008, qui coïncidera avec l'é-

lection des 18 délégués régionaux dont les postes seront en élection.

Par la suite, l'exécutif présentera une synthèse des travaux de l'assemblée générale au conseil général en septembre 2008 et en assemblée générale spéciale dans le cadre d'une tournée provinciale qui débutera en octobre et qui se terminera en novembre 2008.

De plus, il est à noter que l'assemblée générale régulière aura lieu au printemps comme à tous les ans. C'est donc dire que votre présence en salle sera sollicitée trois fois au cours de la prochaine année. En ce sens, l'exécutif espère que vous vous y présenterez nombreux afin de faire valoir vos idées et vos opinions. Votre présence est importante, venez participer à la vie syndicale afin d'y défendre vos intérêts.

Démarche de partenariat

Comme je le mentionnais dans la dernière édition, beaucoup de travail reste à faire du côté du Service des ventes qui a de la difficulté à concevoir que le contrat de travail paraphé entre les deux parties le 16 mars 2005,

prime sur les besoins opérationnels de l'entreprise.

Or, l'attitude de certains directeurs de secteur, entre autres, qui se comportent tels de véritables petits dictateurs sans scrupules, vient très certainement jeter une douche d'eau froide sur les nombreuses tentatives des Ressources humaines à établir une collaboration étroite et harmonieuse

entre votre syndicat et la SAQ. Heureusement qu'ils ne constituent pas la majorité, car de tels comportements mènent inévitablement à l'affrontement.

Formation 16-19.5 COS

Une formation destinée aux 16-19.5 COS a pris son envol récemment. La partie initiale du document de formation attribue clairement à ses participants le rôle de directeur remplaçant et non pas de COS. Naturellement, on a omis au préalable d'en faire la présentation au syndicat, tel que le stipule l'article 2 de notre convention collective. Encore une fois, l'employeur l'a bafouée.

Ayant pris connaissance du document seulement après le « pilote », l'exécutif fut aba-

Mot du président (suite)

sourdi de lire que les sources de conflits peuvent être, entre autres, des jeux de coulisses politiques, un **adversaire syndical**, deux de vos employés sont en couple ... et en instance de divorce et se réconcilient deux fois par mois, ou encore de la difficulté à obtenir de la constance dans le rythme de travail de un de vos employés ????? Et depuis quand un syndiqué a des employés ? Depuis quand un COS exige un rythme de travail en sursurcursale? Existe-t-il des normes à cet égard ? Ne s'agit-il pas là de discipline ?

Mais au fait, où est le directeur ?

En fait, si on est dimanche après-midi, il est en congé, si

on est samedi après-midi ou vendredi soir, il est probablement chez lui.

Dans la version corrigée, la SAQ a retiré l'adversaire syndical de son cahier de formation, prétextant une erreur. « On aurait dû le retirer » nous a-t-on dit. N'empêche que leur perception de nos militants est claire en ce sens.

Et, comme si ce n'était pas suffisant, vous vous dilatez la rate à coup sûr lorsque vous lisez la comptine « ...**Il était une fois un certain COS de fin de semaine..** » franchement infantilisant ! Mao se servait de textes moins débiles que celui-là pour endoctriner les jeunes

enfants chinois. Mais n'ayez crainte bons gens responsables de la formation, le ridicule ne tue pas !

Dans toute cette histoire, j'ose espérer que nos « temps partiel 16-19.5 COS » feront la part des choses et qu'ils se montreront vraiment responsables et n'embarqueront pas dans cette folie insensée.

En terminant, n'oublie jamais camarade que tu es un COS, et non un BOSS.

Syndicalement,
Éric Brunet, président.

Nomination d'un intérim à Québec

Suite à la démission de Daniel Audet comme délégué de Québec, l'exécutif a demandé à Martin Massey de le remplacer dans ses fonctions. Martin a accepté de prendre la relève pour les régions de la Capitale Nationale Est et Ouest. Vous pourrez donc le contacter au (418) 955-5259 pour toute question ou pour obtenir l'aide d'un représentant syndical.

L'élection pour ces deux postes se fera lors de la tournée régionale qui se tiendra de la fin janvier au début février.

L'exécutif tient à remercier Martin d'avoir accepté l'intérim de cette tâche essentielle pour le bon fonctionnement de la région.

L'exécutif du SEMB SAQ (CSN)



CONSEIL GÉNÉRAL

Bonjour à toutes et à tous, membres du SEMB SAQ (CSN)

Le conseil général se réunissait du 9 au 11 octobre dernier. Avant de vous parler du contenu et des propos échangés à ce conseil, j'aimerais vous faire prendre conscience de l'importance de la représentation de votre région ou de vos services (bureaux) au conseil général. Le conseil général est sans contredit l'endroit idéal pour faire valoir vos idées concernant votre région ou votre syndicat. Nous sentons un regain de vie au sein de nos troupes et je trouve malheureux de voir encore des sièges vides au conseil général. Des élections se tiendront après les fêtes pour nommer les délégués régionaux du groupe 1 (selon nos statuts et règlements) et aussi pour les postes vacants. Le renouvellement de notre convention approche, demandez-vous si vous ne pourriez pas être le maillon entre les membres de votre région et votre syndicat?

Pour en revenir à notre rencontre tenue du 9 au 11 octobre, les échanges furent très enrichissants. Au point «nouvelles des régions», nous remarquons un effort du côté patronal pour régler différents griefs aux comités de griefs régionaux. Un changement

d'attitude de la part de certains directeurs de secteur fut remarqué, en espérant que ce virus soit contagieux et que les autres directeurs de secteur ou de succursale ressentent les mêmes symptômes. Nous remarquons encore des problématiques au niveau de la santé sécurité, de ce côté, nous devons prendre nos responsabilités et travailler de façon sécuritaire. Respectons le principe du 5 caisses de hauteur, nous ne sommes pas au pays des géants. Au niveau des procédures de succursale, soyez vigilants, ne prenez jamais d'argent dans votre tiroir-caisse même si vous savez que vous allez remettre cet argent sous peu. Des délégués partagèrent leurs méthodes pour contrer l'embauche massive et inutile dans certains cas, comment nous pouvons déterminer les vrais besoins d'embauche et les montrer à tous les groupes de travail consultatifs (GTC). Dans la région de la Mauricie, un projet pilote au niveau des rappels connut un réel succès. D'autres points à l'ordre du jour furent très intéressants, entre autres, les relations de travail magasins et bureaux, l'environnement, les assurances, le projet de mobilisation, l'accueil des nouveaux membres, les points touchant la trésorerie, le plan de travail et le calendrier des activités syn-

dicales pour l'année 2007 et 2008.

Le dernier sujet que nous traitions fut celui de la prochaine négociation. Ce sujet concerne tous les membres de notre syndicat. Nous commençons à mettre sur table les thèmes que nous voulons aborder lors de la prochaine négociation. Au mois de novembre, un autre conseil général sur la négociation est prévu. Je vous demande encore une fois, pour vous sentir au cœur de l'action durant tout le processus de notre négociation, de vous trouver un représentant qui parlera au nom de tous les membres de votre région.

Syndicalement vôtre.

Daniel Plante
Secrétaire général
SEMB SAQ (CSN)



Ineptie

J'ai cherché dans le Larousse et dans le dictionnaire des synonymes afin de trouver le mot juste. Ceux qui s'en rapprochaient le plus étaient *idiotie* et *imbécillité*, mais je les trouvais un peu trop péjoratifs. Ineptie pourra aussi bien faire l'affaire. Voici la définition du dictionnaire : **Ineptie** [inepsi] n.f. 1. Caractère d'un comportement, d'un acte inepte. 2. Action ou parole stupide. *Dire des inepties.*



C'est le mot le plus juste que j'ai trouvé pour décrire la section "résolution de conflits" dans le document de formation qui a été remis au 16-19.5 C.O.S. Le document a été corrigé par la SAQ, mais il n'en demeure pas moins que le premier groupe à avoir suivi cette formation a ce document entre les mains. Voici le genre d'inepties que l'on trouve dans ce document :

Exemples de conflit : « Vous avez de la difficulté à obtenir de la constance dans le rythme de travail d'un de vos employés » « Deux de vos employés sont en couple...et en instance de divorce et se réconcilient deux fois par mois. »

Pour décrire les sources de

conflits reliées aux personnes, on écrit, entre autres, « **L'adversaire syndical** » les COS ne seraient-ils plus des syndiqués????

L'auteur a même pensé vous faire un petit conte pour vous motiver...pour vrai... bienvenue dans votre classe de maternelle...

« **IL ÉTAIT UNE FOIS...**un certain COS de fin de semaine...

« À titre de COS de fin de semaine, je me suis retrouvée dans une situation où je devais exiger un changement de comportement **DRASTIQUE**, ce qui pour moi est difficile. Je crois à l'autonomie et au pouvoir de l'autre sur sa vie.

Mais cette fois-ci, il me fallait intervenir, car le **BIEN-ÊTRE** de toute l'équipe s'en ressentait. Je dormais mal, je retardais la rencontre, je négociais avec d'autres un peu de souplesse.

Puis, quelqu'un de l'équipe m'a dit : « Si tu ne le fais pas, je vais le faire. » Mon **ORGUEIL** en a pris un coup et j'ai dit NON, c'est à moi de le faire.

C'est à ce moment que j'ai pris conscience de l'espace que la **PEUR** occupait en moi depuis un mois, si ce n'est

plus. Il y avait trop longtemps que je repoussais l'échéance.

J'ai fait face à cette peur, je l'ai transformée en adrénaline et je suis passée à l'action.

Vous avez déjà vécu cela? L'impression de porter un lourd fardeau dans un sac à dos et tout à coup, on se sent léger, épuisé, mais **LÉGER**.

Mon **LEADERSHIP** a repris le dessus sur ma peur et la situation a été réglée au bénéfice de toute **L'ÉQUIPE** ».

Vous comprenez maintenant pourquoi je parle d'ineptie, celui qui a écrit ça ne s'est sûrement pas relu, pas plus que la SAQ qui l'a acceptée... Le COS n'est pas le directeur. Vos collègues ne sont pas vos employés et laissez la résolution de conflit au directeur, il faut bien lui laisser du travail pour qu'il justifie son salaire et son bonus...

Finalement, j'aurais peut-être dû intituler mon article « Imbécillité »....

Katia Lelièvre

Vice-présidente mobilisation, vie syndicale et information SEMB SAQ (CSN)

Qui l'aurait cru!

Des employées de la SAQ intoxiquées par du monoxyde de carbone? Et bien oui, des circonstances particulières ont mené à une fin des plus inattendues dans la belle région de Dolbeau. Des problèmes d'infiltrations de monoxyde de carbone provenant de leur voisin, un garage, ont obligé une évacuation d'urgence et l'intervention des pompiers à la succursale. Les trois employées présentes ont été transportées par ambulance à l'hôpital pour des soins.



La situation perdurait depuis déjà longtemps à cette succursale en fait, l'employeur était au courant de la situation depuis janvier 2004. À ce moment, il avait pris quelques mesures afin de protéger les employé-e-s, mais la situation n'avait pas été corrigée à la source, voilà donc ce qui est à l'origine des problèmes vécus par les employé-e-s aujourd'hui. En 2007, suite à l'accident, d'autres démarches ont été mises de l'avant pour corriger définitivement la situation et on espère que cette

fois, ce sera la bonne.

Cette situation est un bon exemple de l'importance de corriger à la source les problèmes dès qu'ils sont détectés, c'est l'essence même de la prévention! Si, en 2004, les démarches actuelles avaient été faites et que tout avait été mis en œuvre pour régler à la **source** la situation, nos collègues n'auraient pas vécu cette expérience désagréable et surtout dangereuse.

Sur ce, j'invite tous les membres du SEMB à rester vigilants. Vous vous demandez peut-être ce que vous pouvez faire en prévention et en santé et sécurité au travail? Voici deux choses faciles à faire et qui peuvent faire toute la

différence dans votre milieu de travail :

1-Remplir la fiche d'inspection paritaire à toutes les périodes. Et la remplir n'est pas tout, il faut bien le faire! Si vous avez des questions, votre délégué régional ou moi-même se feront un plaisir de vous aider. Il est aussi important de faire les suivis sur les problématiques relevées.

2-Ne pas fermer les yeux devant des situations dangereuses ou à risque de le devenir. Dénoncez à votre gestionnaire de telles situations.

Votre représentant en prévention (par intérim)

Simon Mathieu Malenfant



INFO SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

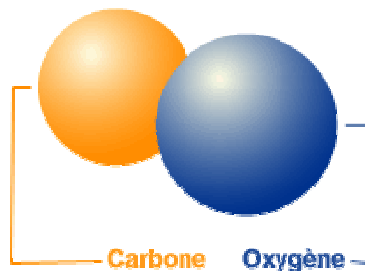
Le monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et toxique qui se diffuse rapidement dans l'air. Sa formule chimique est CO, sa molécule est donc composée d'un atome de carbone et d'un atome d'oxygène. Dans les poumons, il est absorbé par le sang 210 fois plus vite que l'oxygène.

Le CO est produit lorsqu'un véhicule ou un appareil brûle un combustible (par exemple l'essence, l'huile, le gaz naturel, le kérosène, le naphta, le propane, le charbon ou le bois). Lorsque qu'ils sont bien utilisés et entretenus, la quantité de CO produite par les véhicules ou les appareils n'est généralement pas un danger pour la santé. C'est leur mauvais fonctionnement ou leur mauvaise utilisation (par exemple dans un endroit clos ou mal ventilé) qui peut entraîner une intoxication. Parmi les multiples sources de CO, on peut notamment citer : les moteurs à combustion, les véhicules tout-terrain, les motoneiges, les tondeuses, les souffleuses, les génératrices...

Les conséquences d'une intoxication par le CO sont sérieuses et peuvent être graves. En effet, l'inhalation de CO peut causer des maux de tête, des nausées, des étourdissements, des troubles de la vision et du jugement, une

sensation de sommeil, de la confusion, des vomissements, des convulsions, une perte de conscience et même la mort. Les effets varient selon la concentration de CO, la durée de l'exposition au CO, l'état physique de la personne exposée ainsi que l'effort qu'elle a dû fournir.



Lors d'une intoxication au CO, il est conseillé d'amener la victime à l'air libre, de pratiquer la réanimation cardio-respiratoire (au besoin), d'ad-

ministrer de l'oxygène (si disponible) et d'appeler les services ambulanciers.

Le meilleur moyen de protection contre une intoxication au CO est de veiller à ce qu'il ne puisse jamais pénétrer dans notre milieu de travail.

* Sources : La Commission de la santé et de la sécurité du travail (www.csst.qc.ca), Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (www.santemontreal.qc.ca), Conseil canadien de la sécurité (www.safety-council.org)

Émilie Nolet-Rousseau

Membre du comité paritaire de santé et sécurité au travail

santé et Sécurité au Travail

Ressources syndicales

Besoin d'information? D'aide pour compléter un formulaire? Dénoncer une situation dangereuse? Des ressources sont disponibles pour vous!

Prévention, santé et sécurité au travail

Simon Mathieu Malenfant,

Représentant en prévention (intérim)

514-849-7754 ou au 1-800-361-8427 #234

514-776-5475 (cellulaire)

Réparation (CSST)

Émilie Nolet-Rousseau,

Conseillère en réparation

514-849-7754 ou au 1-800-361-8427 #251

Des échos d'Abitibi-Témiscamingue

Bonjour à tous,

C'est avec joie que je participe ce mois-ci à la rédaction de notre journal syndical, Le Pionnier. Je trouve très bien qu'une place spéciale soit faite pour que toutes les régions du Québec puissent informer les gens de partout sur ce qui se passe dans nos régions.

Depuis quelques mois, il existe un comité dans chacune des régions que l'on nommera ici, comité de griefs régional. Il est formé des délégués régionaux, des directeurs de secteur ainsi que de quelques personnes-ressources qui appuient les parties dans les diverses discussions.

Ce comité a pour but de régler un bon nombre de problématiques rencontrées dans nos milieux de travail. Un processus efficace a été mis en place paritairement afin que les parties puissent trouver, dans la plupart des cas, terrain d'entente ou encore amorcer de franches discussions pour trouver la solution avant de recourir aux griefs. Le comité a aussi le pouvoir de régler certains griefs si le cas se présente. Certains litiges auront à être traités par un comité central formé des personnes très bien outillées pour régler des litiges d'ordre collectif.

J'ose espérer que plusieurs régions sauront utiliser ce comité afin d'améliorer nos relations de travail et offrir un milieu enrichissant et gratifiant pour tout le monde. Jusqu'à maintenant, l'expérience en Abitibi-Témiscamingue commence à faire ses preuves. Je vous encourage donc à vous renseigner sur ce comité auprès de votre délégué régional.

Pour quelques-unes de nos camarades, les deux dernières années auront été des années de changement, car trois d'entre elles ont été nommées régulier simple à Amos, Ville-Marie et Val d'Or. Cela peut sembler banal, mais pour une région comme la nôtre où il y a que très peu de mouvement de personnel ou d'ouverture de postes et

bien, ce sont vraiment d'excellentes nouvelles. BRAVO!

Je tiens à souligner aussi le départ à la retraite de monsieur Yvon Arseneau après 30 ans de service. Profitez-en bien Yvon!!

En terminant, j'invite les gens à réfléchir sur notre contrat de travail, car les négos s'en viennent vite. Soyez alertes et vigilants, nous avons besoin de vous.

Daniel Bernard

Délégué

Abitibi-Témiscamingue



SEMB SAQ

Syndicat des employés-es des magasins et de bureaux de la

Société des alcools du Québec

1065, rue St-Denis

Montréal

H2X 3J3

Téléphone: (514) 849-7754

1-800-361-8427

Télécopieur : (514) 849-7914

Courriel : info@semb-saq.com

Venez visiter notre
site internet au
SEMB-SAQ.com

Ont travaillé à la production de ce journal :

Mise en page : Katia Lelièvre

Corrections des textes : Josée Nault

Écriture : Éric Brunet, Daniel Plante, Émilie Nolet-Rousseau, Katia Lelièvre, Simon Mathieu Malenfant et Daniel Bernard

Par souci d'écologie et d'économie, ce journal n'est pas envoyé en version papier à votre domicile.

Pour recevoir le Pionnier par courriel à votre domicile, communiquez-moi votre adresse électronique à: klelievre@semb-saq.com

Pour ceux qui désirent le recevoir à leur résidence, vous pouvez communiquer avec nous et nous vous ferons parvenir votre copie à chaque parution.

Vos idées, vos opinions...

Vous avez quelque chose à dire? Vous avez une opinion, une idée ou même une caricature qui peuvent intéresser beaucoup de vos collègues, écrivez-nous, la parution du journal se fera chaque mois et il serait intéressant de vous lire!

Il va de soi que les propos vulgaires et difamatoires ne pourront être publiés, mais plusieurs espaces du journal seront réservées aux membres. Ce journal n'est pas seulement celui de l'exécutif, il appartient à l'ensemble d'entre nous et il n'en tient qu'à nous de le rendre vivant!

La date de tombée pour le prochain journal est le 23 novembre 2007.

Vous pouvez me faire parvenir vos textes dans ma boîte courriel :

klelievre@semb-saq.com ou par fax à mon attention au (514) 849-7914.

Katia Lelièvre

Vice-présidente responsable de la vie syndicale, de la mobilisation et de l'information SEMB SAQ (CSN)